



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-002-2022-09

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2022

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-07-28-00019

Arrêté n°2022/59 portant composition du
Conseil Territorial des Hauts-de-Seine

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2022/59

portant composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts de Seine

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

VU le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;

VU l'arrêté n°2022/43 du 14 juin 2022 portant composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine ;

VU les propositions transmises par les organismes concernés au titre des représentants de Présidents de CME, des représentants des CPTS et les désignations de personnes qualifiées ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts de Seine est désormais fixée comme figurant en annexe.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.
- ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4** : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 28 juillet 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE (FHP)	Monsieur Alexandre BREIL (FHP)
Monsieur Denis DUCASSE (APHP)	Madame Luce LEGENDRE (FHF)
Madame Maria TORRES (FEHAP)	Madame Pascale COSIALLS (FEHAP)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Françoise LEGUILLOUX (FHF)	Docteur Nicolas GERONDEAU (FHF)
Professeur Nicolas JAVAUD (APHP)	Docteur Sébastien BEAUNE (APHP)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Laure MERLY (SYNERPA)	Monsieur Jean-Paul GIRE (SYNERPA)
Madame Pauline BRAILLON BOBIN (NEXEM)	Madame Sonia RABILLIER (SYNERPA)
Madame Emmanuelle GARD (FHF)	Madame LEBLOND Chloé (FHF)
Monsieur Jean-François HAVRENG (URIOPSS IDF)	Madame Michèle BARON-QUILLEVERE (URIOPSS IDF)
Monsieur Louis MATIAS (FEHAP)	

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Madame Anaëlle BOSCHAT (GCSMS Un chez soi d'abord 92)	Monsieur François CORNETTO (Association AGATA)
Madame Sonia VELON (Le CASP)	Monsieur Andrès PEDREROS (ALTAIR)
Madame Hélène SMITH (UNAPEI 92)	Madame Catherine HARPEY (APEI de la Boucle de Seine)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :
Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Yves DERHY (URPS Médecins)	Docteur Jérôme GANDIOL (URPS Médecins)
Docteur Jean-Paul HAMON (URPS Médecins)	Docteur DELOFFRE Josyane (URPS Médecins)
Docteur Grégory LENCZNER (URPS Radiodiagnostic et imagerie médicale)	Docteur MARION Alexis (URPS Pédiatres)

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Charles-Antoine NILLAMEYOM (URPS Pharmacien)	Monsieur Thomas-Olivier MC DONALD (URPS Chirurgien-Dentiste)
Monsieur Yvan TOURJANSKY (URPS Masseur Kinésithérapeute)	Monsieur Xavier GROS (URPS Masseur Kinésithérapeute)
Monsieur Christophe MINGHETTI (URPS infirmier)	Monsieur Bertrand AUPICON (URPS Podologue)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Madame Leila BOUZLAFA (SRP IMG)	

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Hélène COLOMBANI (FNCS)	

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Christine BRICOUT-CHANDEMERLE (Dac 92 Nord)	Madame Maya DE SAINT-MARTIN (DAC 92 Centre)

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants
Docteur Matthieu SAULNIER (CPTS Nanterre)	Docteur Jean-Luc LEYMARIE (CPTS Rueil-Malmaison)

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Ghislain PROMONET (FNEHAD)	Madame Claire BACOT (AP-HP)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Christian HUGUE (CROM IDF)	Docteur Armand SEMERCIYAN (CROM IDF)

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur François CHARLES (France Alzheimer 92)	Monsieur Patrick LEPRETRE (France Alzheimer 92)
Madame Marie-Paule MANSOUR (AFTC IdF)	
Madame Elisabeth HARAIL (Union Régionale IdF UFC Que Choisir)	Madame Marie-Françoise TAUC (Union Régionale IdF UFC Que Choisir)
Monsieur GIRARD Michel (UNAFAM)	Monsieur Christian ROSSIGNOL (UNAFAM)
Monsieur Claude CHAVROT (Association des Diabétiques d'Île-de-France)	
Madame Christine HAULOT (VMEH 92)	

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean BLONDELON (APAJH 92)	
Madame Maria GARCIA (SAIS 92)	

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Madame Micheline SERFATY (CDCA)	
Monsieur Gérard COLINE (CDCA)	

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur DENIZIOT Pierre (Conseiller régional délégué spécial)	Madame Marion JACOB-CHAILLET (Conseillère régionale d'Île-de-France)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Alexandra FOURCADE (Conseillère départementale)	Madame Véronique BERGEROL (Conseillère départementale)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Arnaud LOPEZ (CD)	Madame Elizabeth HAUSHERR (CD)

⇒ d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants

⇒ e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric BERDOATI (Maire de Saint Cloud)	Madame Fatima AAZIZ (Adjointe au maire de Villeneuve la Garenne)
Monsieur Francis BRUNELLE (Adjoint au maire de Sceaux)	Monsieur Claude ROCHER (Adjoint au maire de Boulogne-Billancourt)

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Yoann BLAIS (Préfecture 92)	Madame Sandra GUTHLEBEN (Préfecture 92)

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Madame Stella DELOUIS (CNAV)	Madame Claire CHONOWSKI GERMAIN (DRSM)
Monsieur Christian COLLARD (CPAM 92)	Madame Laura SALAH (CPAM92)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Docteur Christine CHANSIAUX
Monsieur Didier DEBORD

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.